



CENTURY 21.

Adéquation

Barème d'honoraires TRANSACTION 2017

A la charge du vendeur

00 € à 120 000 €	8,5 %
120 001 € à 180 000 €	7 %
180 001 € à 300 000 €	6,5 %
300 001 € à 500 000 €	5,5 %
500 001 € et plus	5 %

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : **Montant forfaitaire 3 000 € TTC**
Les honoraires ainsi déterminés sont TVA et toutes taxes comprises (TTC)
Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différentes entre les parties (indiquée au mandat), la rémunération sera à la **charge du VENDEUR.**

Barème d'honoraires LOCATION 2017

Honoraires à la charge du Locataire :

Visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € / m² TTC*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

Honoraires à la charge du Bailleur :

Honoraires d'entremise et de négociation	300 € TTC
Visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10 € m² TTC*
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m² TTC

*Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « zone tendue » année de référence 2015. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail : 10 €. Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € ttc